

# Compte-rendu du GT Solvabilité II XBRL France du 22 mars 2016

## *Ordre du jour*

- Retours sur la réunion d'information ACPR du 14 janvier
- Retours sur la journée XBRL Europe du 2 février 2016
- Rappel du calendrier des taxonomies et des remises
  - o Problématique de la date d'arrêté du reporting initial SII (Day One)
- Problématique des assertions manquantes dans les points d'entrée BCE
- Point sur les remises
  - o Cas du 'None' pour les dimensions typées (e.g. la dimension CE)
  - o Identification des assujettis
- Point sur la Taxonomie RAN pour les États Nationaux Spécifiques
- Autres questions

Préambule : ce compte-rendu vient en complément des slides projetés pendant la réunion.

### *Retours sur la réunion ACPR du 14 janvier*

Les prestataires qui n'avaient pas été invités et désirent l'être doivent envoyer une demande à l'ACPR : [support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr](mailto:support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr).

Une copie des planches présentées peut être envoyée ; faire une demande auprès d'Eric JARRY ([eric.jarry@banque-france.fr](mailto:eric.jarry@banque-france.fr))

### *Rappel du calendrier des taxonomies et des remises*

Il y aura au maximum deux versions de taxonomie par an, une corrective pour l'arrêté à fin juin, une évolutive (*adaptive*) pour l'arrêté à fin décembre.

Les versions de la taxonomie seront toujours V2.X.Y, où X numérote les versions évolutives, et Y les versions correctives.

Il n'y aura pas de version V2.0.2 en 2016, on passera directement à la version V2.1.0

Même si l'EIOPA accepte que la date d'arrêté soit le 01/01/2016, l'ACPR demande que la date d'arrêté des remises soit le 31/12/2015.

Les entreprises à fin d'exercice différent du 31/12 et dont la fin d'exercice est à partir du 30/06 doivent remettre en 2016, et devront le faire avec la taxonomie V2.0.1.

### *Problématique des assertions manquantes dans les points d'entrée BCE*

Il manque des assertions dans les points d'entrée spécifiques BCE. L'EIOPA ne publiera certainement pas de corrections, mais cela n'empêche pas que les données doivent être correctes ;-{

À noter que le TFU intègre, dans son package, une taxonomie qui comprend les contrôles manquants.

### Point sur les remises

Lorsqu'on met None, les majuscules et minuscules comptent. A ne mettre que lorsque c'est autorisé dans les règles de remise EIOPA correspondant à la version de taxonomie utilisée.

Le nom de l'assujetti doit être son nom légal, qui a été utilisé lors de la demande de LEI et lors de l'inscription à l'ACPR (ou ACP, ou ACAM). Dans le cas contraire il y a un warning suit à remise, dans le futur il y aura un simple message d'avertissement.

### Taxonomie RAN pour les ENS

Une version provisoire est prévue fin avril, la version de production fin juin.

### Autres questions

Une communication ouverte à tout le marché est prévue sous forme d'un petit déjeuner le 16 juin. La taxonomie RAN y sera présentée.

### Prochaine réunion

**Lundi 30 mai 2016 à 9h** dans les locaux du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, salle 821 – Tel pour conférence téléphonique : 01 56 78 38 11.